

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

décision de l'IA concernant les postes réservés pour les PET1 de cette année

- Archives - année 2010 / 2011 - Les personnels - IUFM et début de carrière -



Date de mise en ligne : mardi 31 mai 2011

SNUipp-FSU 65

"L'inspecteur d'académie a pris sa décision relativement aux postes proposés aux PE T1 et/ou T2. Il ne souhaite pas proposer de postes protégés aux PE T2. La liste des postes réservés sera donc destinée aux seuls T1. Elle leur sera adressée d'ici la fin de journée." tel est le message que nous avons reçu aujourd'hui de la part de l'IA.

le SNUipp.FSU65 avait demandé que les PET1 de cette année puisse bénéficier de ce dispositif afin de pouvoir exercer sur un poste entier, expérience qu'ils n'ont pas eu la possibilité de faire depuis leur sortie de l'IUFM, alors que c'était la règle dans notre département.

l'IA n'a pas tenu compte de nos arguments, et a décidé de les exclure du dispositif, alors qu'il y avait la possibilité matérielle de le faire, grâce aux postes libérés par les temps partiels.

Nous condamnons la décision de l'IA.